



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-047

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt cinq,  
le vingt-deux du mois de décembre,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et  
Messieurs Patrick BURTIN, Marc SAUVAGEON, Adjoints.

Mesdames Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne  
PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE et André  
PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe, donne pouvoir à Madame  
Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean-Claude MARTINEZ,  
Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Frédéric  
MACQUET, Conseiller Municipal.

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Aline CAO-BROWN, Florence  
CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

\*\*\*\*\*

OBJET :

TRAVAUX COUR D'ÉCOLE INCLUSIVE : VALIDATION DEVIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 14 avril 2025 validant le projet d'aménagement de la cour d'école  
tel que présenté ce jour là et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions  
dans le cadre de ces travaux,

Considérant les devis de Mâcon Végétaux, Teppe TP terrassement, SAS DUPONT frères  
et O'Paysage correspondants au projet visé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis émanant de Teppe TP terrassement,  
Mâcon Végétaux, SAS DUPONT frères et O'Paysage pour un montant global de  
91.655,00 € H.T. relatifs aux travaux de la cour d'école.

DIT que les crédits correspondants seront prévus sur le budget communal 2026.

APPROUVE le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes	Taux
Travaux	91.655,00		
Subvention Fonds vert		73.324,00	80 %
Fonds propres commune		18.331,00	20 %
TOTAL	91.655,00	91.655,00	100%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 23 décembre 2025

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2025

Le Maire  
Jacques DOUSSOT

